

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DEAME-DES-PINS

Une séance extraordinaire du Conseil municipal de Notre-Dame-des-Pins est tenue le **27 juin 2017** à 19 h 00 au lieu habituel des séances, le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Julien Auclair
Siège #5 - Richard Bolduc
Siège #6 - Marcel Busque

Est/sont absents à cette séance :

Siège #2 - Lyne Bourque
Siège #3 - Daniel Fortin
Siège #4 - Poste vacant

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Pierre Bégin.

Dominique Lamarre, directrice générale et Hugues Poulin, inspecteur municipal sont aussi présents.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'avis de convocation a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi.
Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

190-06-2017

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julien Auclair et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et déposé.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJETS À DISCUTER
 - 3.1 - Prolongement de la 37e Rue - avis préliminaire
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - SUJETS À DISCUTER

191-06-2017

3.1 - Prolongement de la 37e Rue - avis préliminaire

ATTENDU que selon le règlement municipal # 212-2013 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux, tout projet comprenant la réalisation de travaux municipaux doit faire l'objet, préalablement à toute opération cadastrale, d'une demande à la Municipalité conformément à ce règlement et au règlement de lotissement de la Municipalité;

ATTENDU qu'une demande conforme aux exigences du règlement 212-2013 a été soumise par Excavation Notre-Dame inc. concernant le prolongement de la 37e Rue pour la réalisation de 24 entrées de service destinées à un usage unifamiliale jumelé sur le lot no. 5 573 587, tel que montré sur l'extrait du plan projet de lotissement réalisé par Ecce Terra en date du 30 janvier 2015 et signé le 4 mai 2017 par Mme Anne Auclair;

ATTENDU que le nombre de permis de construction autorisé par le CA du ministère de l'Environnement est limité à 42 pour l'ensemble du secteur, incluant le projet de création de la 24e Rue, projet pour lequel une entente a déjà été signée entre la Municipalité et Excavation Notre-Dame inc. le 18 janvier 2017;

ATTENDU que le projet de la 37e Rue devra donc tenir compte de cette contrainte;
ATTENDU la correspondance de la firme Éqip solutions concernant les pressions et débits d'eau potable de ce secteur, lettre datée du 2 juin 2017 et adressée à M. Jean-Guy Gilbert, président d'Excavation Notre-Dame inc.;
ATTENDU la correspondance du service de génie municipal de la MRC de Beauce-Sartigan du 19 juin 2017 concernant les pressions et débits d'eau potable pour le prolongement de la 37e Rue;

Il est proposé par Marcel Busque et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE sans aucune obligation ni responsabilité, le Conseil municipal appuie la réalisation du projet de prolongement de la 37e Rue présenté par le promoteur, selon le respect du règlement 212-2013 et de tous les autres règlements d'urbanisme de la Municipalité, dans la mesure où les conditions suivantes devront se retrouver à l'intérieur de l'entente à intervenir entre la Municipalité et le promoteur:

1. QUE le point haut de la 37e Rue projetée soit abaissé à l'élévation ± 208.00 ;
2. QUE le promoteur, Excavation Notre-Dame inc., s'engage à inscrire dans tous les contrats lors de vente des terrains que la pression d'eau rencontre les exigences minimales du code de plomberie mais qu'elle est sous les valeurs de pression recommandées selon les règles de l'art;
3. QUE le promoteur, Excavation Notre-Dame inc., s'engage à inscrire dans tous les contrats lors de vente des terrains que le terrain vendu n'est pas desservi par un poteau d'incendie (borne fontaine).

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente.

192-06-2017 **5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Richard Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée.

Fermeture à 19 h 05.

Pierre Bégin,
Maire
trésorière

Dominique Lamarre,
Directrice générale et secrétaire-

Pierre Bégin,
Maire

Je, Pierre Bégin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.